

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2° /13-07
Séance du 23 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE NAVETTE DES CRETES - SUBVENTION 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) une subvention de 16 500 € pour l'organisation de la Navette des Crêtes 2007 ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 84956, chapitre 65, nature 65735, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **01 MARS 2007**
Publication **02 MARS 2007**
Pour le Président du Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER